

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2447

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« accord »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 17 :

« des représentants de l'État dans les départements concernés »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique. Il est possible que le périmètre de la grande opération d'urbanisme se situe sur plusieurs départements. L'accord des différents préfets de département est donc nécessaire pour qualifier une opération d'aménagement de grande opération d'urbanisme.